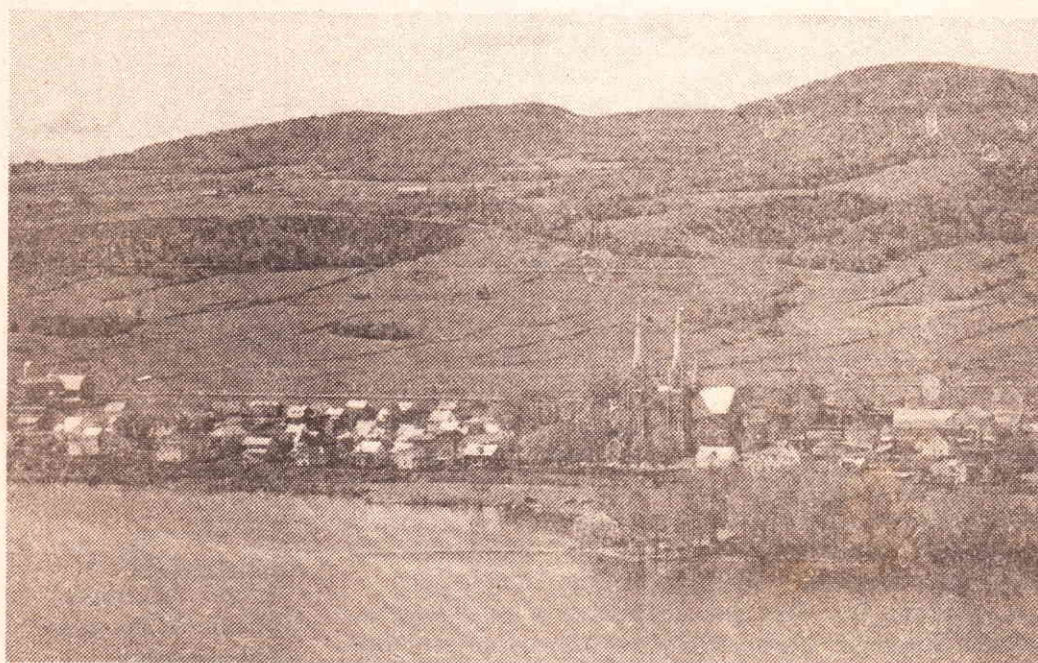


le PIERRE - BRILLANT

MENSUEL D'INFORMATION.

VAL-BRILLANT.



Votre journal
célèbre
son
Premier
Anniversaire!

ce mois:

Comité de pastorale....	3
Déjà un an.....	4
Bilan du journal.....	5
Résultat financier:	
Val-Brillant.....	6
St-Pierre du Lac.....	7
Les Caron à Val-Bril-	
lant..	10
Gens de chez-nous.....	11
Les petites créances..	13
Loisirs touristiques..	14



page deux

COMMUNIQUE

Banque des Travailleurs Agricoles

Après avoir rencontré plus de la moitié des agriculteurs de la Vallée, l'équipe du projet est à même d'esquisser une première ébauche d'une éventuelle Banque de Travailleurs Agricoles.

Rappelons d'abord les principaux objectifs d'un tel organisme: d'une part, de rendre accessible aux intéressés un programme de formation de travailleurs agricoles, dont le contenu sera élaboré selon les caractéristiques spécifiques des exploitations agricoles de la matapédia, et, d'autre part, de concevoir et d'appliquer la structure du service d'embauche le plus apte à répondre aux besoins tant des agriculteurs que des travailleurs agricoles spécialisés.

La formule de service d'embauche qui semble le plus retenir l'attention, se définit selon trois volets: en premier lieu, pour répondre aux imprévus, tels un accident ou la maladie, un service de dépannage assurerait à l'agriculteur, en tout temps, la disponibilité d'un travailleur compétent et fiable pouvant le remplacer sur demande; en second lieu, quelques agriculteurs ne désirant se prévaloir des services d'un travailleur qu'à temps, partiel, pourraient se regrouper et former un "Module d'embauche collectif" qui verrait à cédule l'horaire du travailleur, c'est-à-dire à répartir son temps de travail sur les différentes exploitations agricoles des membres du module; enfin, il y aura un service de déplacement de type plutôt conventionnel par l'entremise duquel les agriculteurs feraient appel aux services de travailleurs spécialisés pour une période plus ou moins longue.

Ces trois aspects du service d'embauche se complètent, et semblent couvrir l'ensemble des besoins en termes de main-d'oeuvre agricole spécialisée et compétente. A bien noter que ce n'est là encore qu'une ébauche. Certains éléments pourront s'ajouter, ou certains aspects se voir modifiés lorsque l'équipe du projet aura rencontré tous les agriculteurs de la Vallée.

Journal "Le Pierre Brillant"
Val-Brillant

Un petit mot pour vous annoncer la fermeture de mon bureau de pratique générale à Val-Brillant, à partir du 15 avril 1981.

C'est avec peine et hésitation que je m'y suis résolu. J'ai décidé de restreindre mes activités professionnelles à la pratique de l'anesthésie, en raison même du travail exigé, et surtout du fait que je suis le seul anesthésiste de l'hôpital d'Amqui depuis déjà plus de quatre ans.

Par contre, le Dr Yves Clouâtre, qui vous est connu, a bien voulu accepter de prendre ma relève et je l'en remercie.

Soyez assurés que mes sept années de pratique à Val-Brillant m'ont été très agréables et que mon coeur reste avec vous.

Dr Bertin Bélanger

LE PIERRE BRILLANT

Publication:

JOURNAL DE

VAL-BRILLANT

9A St-Pierre Ouest

Val-Brillant

Rédacteur

Marcel Auclair

Adjoint

Gabriel Auclair

Rédaction

Nicole Beaulieu

Louise Bérubé

Jeannine Caron

Gilberte C. Lévesque

Monique Picard

Yolande Perron

Françoise Turcotte

Photographie

Elisabeth Lévesque

Collaboration

spéciale

Françoise Auclair

Alberte Beaulieu

Jean-Baptiste Caron

Noël Caron

Jeanne-d'Arc St-Onge

Rita Pelletier

Anne de Billy

France Caron

Cécile Caron

Production

André Bélanger

Diane D'Amours

Irène Lebel

Martine Perron

Guylaine Tardif

Graphiste

Diane Côté

Distribution

Gilberte C. Lévesque

Denise Turcotte

Françoise Turcotte

742-3831

Valère Turcotte

Publicité

Serge Malenfant

Impression

Impression

des Associés

212 Cathédrale

Rimouski

tirage: 700 copies

abonnement: \$5.00

par année

prix à l'unité: 0.30

Dépôt légal: Québec

on bouge ...

LE TEMPS DU REPAS

(COMITE DE PASTORAL DIOCESAIN)

Depuis le début du Carême la population de Val-Brillant a assisté à une série de messes, ou différents groupes de personnes, assistent et participent avec le Célébrant à chaque messe dominicale.

Ce désir vient du comité de pastoral diocésain, présidé par Monseigneur Gilles Ouellet et de M. Benoît Hins, vicaire général dont fait parti deux personnes d'ici soit, Sr. Antoinette Bélanger et moi-même où nous nous réunissons de six à sept fois par année depuis trois ans.

Comme vous voyez sur le tableau le thème principal c'est-à-dire la priorité diocésaine pour cette année est; "AU COEUR DE NOS JOURS FETONS JESUS!"

De ce thème origine des objectifs à atteindre, c'est-à-dire découvrir le sens de ce que nous vivons à travers les réalités quotidiennes, également de découvrir le sens de la célébration Eucharistique, particulièrement dans ces cinq dimensions qui ont apparu ou apparaîtront au tableau à mesure que l'année avance, tels sont: l'accueil, la parole, le repas, l'action de grâce, et l'engagement.

La Bible définit que le pain, c'est le moyen de subsistance de l'homme, le fruit de son travail, c'est la manifestation de sa volonté de vivre, de se développer.

Dans la célébration Eucharistique, c'est Jésus qui nous accueille, nous parle, nous invite à son repas.

Voilà en peu de mots le pourquoi de cette participation laïque aux célébrations dominicales.

J'en profite pour remercier très chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ces messes.

Le premier dimanche du carême était organisé par les élèves du secondaire.

Le second, le Comité d'école et les élèves du primaire.

Le troisième, les administrateurs de la Caisse Populaire.

Le quatrième, le Cercle des Fermières.

Le cinquième, l'Age d'or.

Les écrits qui apparaissent au tableau sont de la responsabilité du Comité de la Pastorale Paroissiale.

Je remercie également Monsieur le Curé, la Chorale, d'une façon spéciale les organisateurs responsables de leur mouvement, qui à mon avis, le résultat de participation obtenu, fut un succès.

Pour terminer, souhaitons-nous un coeur ouvert et disponible, qui nous fera dire à la fin de toute cette démarche sur la priorité: **ÇA NE FAIT QUE COMMENCER!** Paroles de M. Benoît Hins vicaire général.

Noël Caron



Ce mois-ci nous rendons hommage à une fermière qui fit ses débuts dans notre association en même temps que la fondation du cercle soit en 1920 et qui en fait encore partie. Mme F.X. Michaud qui fut le 7 mai 1946 élue présidente du cercle. Elle sera aussi présidente de la Fédération No 2 pendant 20 ans et siégera comme conseillère pendant de nombreuses années au Conseil Provincial. Comment expliquer l'importance de l'action social accompli et soutenu pendant de ses nombreuses années si ce n'est de s'oublier pour partager avec les autres, ses idées ses talents et d'avoir l'esprit des responsabilités. Vous êtes toujours des nôtres et nous espérons vous garder encore de nombreuses années.

Rita Pelletier

Présidente des Fermières

**Mme Armand
D'Amours**

TISSU A LA VERGE
ET
A LA LIVRE
LAINE

VAL-BRILLANT 742-3561

AGATHE TURGEON

VAL-BRILLANT

5 742-3490

10 Cadeaux,
15 Epicerie, Jouets,
Articles de pêche.

MADELEINE R. LAVOIE

EPICERIE LICENCIEE

BIERES VINS

ouvert:

8h à 23h

742-3322

editorial

Votre journal, le "Pierre-Brillant" fête, ce mois-ci, son premier anniversaire. Si cette première chandelle nous réjouit, nous travaillons présentement à faire lui-
re une deuxième chandelle.

Cependant, il faut dire que votre journal a passé cette première année grâce au dynamisme de toute la population des 2 paroisses et des anciens résidents de Val-Brillant.

Votre journal a vécu grâce à l'extraordinaire participation de la population. Au delà de 70 personnes ont contribué directement à l'administration, à la rédaction, à la production et à la distribution du journal. Ce chiffre est d'autant plus éloquent quand on pense que la participation à certains journaux se limite à 10 ou 12 personnes. Et ici, nous n'incluons pas ceux qui ont participé par leurs annonces publicitaires.

Votre journal a mobilisé des personnes de tous les âges, de toute formation qui ont contribué par des articles, par des services et par leur temps, à éditer, mois après mois, votre mensuel d'information.

La participation de la population s'est aussi manifestée par l'apport de matériel ou de locaux. Ici, nous tenons à remercier tout particulièrement l'Atelier La Relève pour les facilités qu'elle a mises si généreusement à notre disposition.

Enfin, la générosité légendaire des habitants de ces deux paroisses, de leurs conseils municipaux, de leur Caisse Populaire et de tous les organismes du milieu, sans oublier nos commerçants et nos abonnés de l'extérieur, ont permis au Pierre-Brillant de fêter son premier anniversaire avec un excédent des revenus sur les dépenses.

Cependant, si nos succès nous réjouissent, l'équipe vise de nouveaux objectifs qu'elle espère atteindre au cours de la prochaine année.

Nous travaillons présentement à l'obtention d'une charte qui donnera un statut légal et juridique au journal. Toute la population sera invité à devenir membre d'une telle corporation et ainsi à accéder

aux différents niveaux décisionnels de la corporation.

Cependant notre grand soucis consiste à s'adjoindre encore plus de collaborateurs. La politique opérationnelle du journal étant basée sur "une personne ou organismes une page", nous cherchons présentement des personnes ou des organismes qui seraient disposés à prendre la responsabilité de page du journal. De plus, la programmation du journal n'est pas prise dans le ciment. Elle peut très bien s'ajuster à tout sujet susceptible d'intéresser la population et à toute personne ou organisme désireux de se prévaloir des possibilités du journal.

Au cours de la dernière année, nous avons remarqué que l'information sur la vie municipale nous a surtout été fournie par la Corporation Municipale de St-Pierre-du-Lac. Elle a su se servir de son journal pour véhiculer de l'information, pour présenter les orientations qu'elle entrevoit et les positions qu'elle défend. Nous ne pouvons malheureusement pas en dire autant du village de Val-Brillant ou, semble-t-il, on manque toujours de temps pour informer la population.

Nous étudions présentement des moyens de financement susceptibles de nous procurer les argents nécessaires, afin de s'installer matériellement. Nous louons nos dactylos; du matériel à dessin et autres nous sont fournis gracieusement par des individus et organismes du milieu. Cependant la générosité de ces personnes a une limite au delà de laquelle il ne faut tout de même dépasser.

Pour produire 12 numéros au cours de la prochaine année commençant en avril 1981 il nous faudra trouver au moins 4 900,00\$. Si une grosse partie de ce financement est assuré par la publicité, les abonnements, les souscriptions des deux municipalités, la survie de votre journal repose sur la générosité des organismes et des individus de notre milieu.
VOUS AVEZ UN PETIT 2,00\$, POUR VOTRE JOURNAL?

Marcel Auclair

dossier

JOURNAL DE VAL-BRILLANT

BILAN

AU 31 MARS 1981

ACTIF:

Petite caisse	75,00 \$
Encaisse	848,01 \$
Part sociale	5,00 \$

928,01-\$

PASSIF:

Publicité payée d'avance	336,85 \$
Abonnements payées d'avance	513,11 \$
Excédent de l'exercice 1980-1981	78,05 \$

928,01 \$

JOURNAL DE VAL-BRILLANT

ETAT DES REVENUS ET DEPENSES

PERIODE SE TERMINANT LE 31 MARS 1981

REVENUS:

Publicité	842,15 \$
Abonnements	1096,89 \$
Petites annonces	37,00 \$
Dons:	
Municipalité Val-Brillant	440,00 \$
Municipalité St-Pierre du Lac	275,00 \$
Comité des Loisirs	400,00 \$
Caisse Populaire	100,00 \$
Organismes et individus	519,50 \$

Autres revenus	197,13 \$
	<u>3907,67 \$</u>

Total: 3907,67 \$

DEPENSES:

Frais d'imprimerie	2728,64 \$
Transport	68,00 \$
Films	66,39 \$
Frais de poste	552,20 \$
Papeterie	111,27 \$
Fourniture de bureau	209,39 \$
Autres frais	
(impression de publicité)	93,73 \$

3829,62 \$

Total: 3829,62 \$

Excédent

78,05 \$

Entreprise Benoit D'Amour

enr.

- Entrepreneur Artisan

- Menuiserie générale

- Ebénisterie

- Pose de céramique

87 rue ST-PIERRE

VAL-BRILLANT

742-3883

CARON

&

BOUCHER Inc.

C.P. 144 Val-Brillant

GOJ 3LO

TEL: 742-3814



les affaires

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE VAL-BRILLANT
FONDS D'ADMINISTRATION
BILAN
AU 31 DECEMBRE 1980

ACTIF:		PASSIF:	
BANQUE	36,587.22	FOURNISSEURS	38.759.12
COMPENSATION A RECEVOIR		SURPLUS	
TELECOMMUNICATION	2,579.00	SOLDE LE 31-12-1979	19.600.00
ECOLE	<u>1.149.44</u>	C.S.V.M.	(584.64
	3.728.44	TELECOMMUNICATION 1979	7.553.00
SUBVENTION A RECEVOIR		SUBVENTION CHEMINS	
PEREQUATION	8.602.00	D'HIVER 1979	1.217.92
PAREM	37.500.00	EXCEDENT	
REFLECTION DE CHEMIN	8.000.00	DES REVENUS 1980	27.871.33
	54.102.00		55.658.54
	<u>94.417.66</u>		<u>94.417.66</u>

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE VAL-BRILLANT
FONDS D'ADMINISTRATION
ETAT DES REVENUS ET DEPENSES
DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1980

REVENUS	
REVENUS DE SOURCES LOCALES	70.887.76
COMPENSATION TENANT LIEU	
DE TAXES	32.093.38
AUTRES SERVICES RENDUS	3.050.68
AUTRES REVENUS DE SOURCES	
LOCALES	6.117.46
REVENUS DE TRANSFERTS	
INCONDITIONNELS	41.934.39
REVENUS DE TRANSFERTS	
CONDITIONNELS	221.533.14
TOTAL DES REVENUS	<u>375.616.81</u>

DEPENSES	
ADMINISTRATION GENERALE	21.138.67
SECURITE PUBLIQUE	592.28
TRANSPORT ROUTIER	26.197.86
HYGIENE DU MILIEU	17.346.84
LOISIRS ET CULTURE	2.805.92
AUTRES ACTIVITES	60.826.04
AUTRES DEPENSES	218.837.87
TOTAL DES DEPENSES	<u>347.745.48</u>
EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES	<u>27.871.33</u>

municipales

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE ST-PIERRE DU LAC

FONDS D'ADMINISTRATION

ETAT DES REVENUS ET DEPENSES

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1980

REVENUS

REVENUS DE SOURCES LOCALES	20.897.32
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	3.092.00
AUTRES SERVICES RENDUS	2.623.79
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	571.44
REVENUS DE TRANSFERTS INCONDITIONNELS	13.250.28
REVENUS DE TRANSFERTS CONDITIONNELS	36.198.90
TOTAL DES REVENUS	<u>76.633.73</u>

DEPENSES

ADMINISTRATION GENERALE	13.050.48
TRANSPORT ROUTIER	21.243.86
AUTRES ACTIVITES	21.229.70
AUTRES DEPENSES	<u>21.369.66</u>
TOTAL DES DEPENSES	<u>76.893.70</u>

EXCEDENT DES DEPENSES SUR
LES REVENUS

\$ 259.97

FONDS D'ADMINISTRATION

BILAN AU 31 DECEMBRE 1980

ACTIF

Encaisse	\$ 1.583.26
Arrérages de taxes foncières	252.65
Subventions à recevoir	12.763.78
Assurance d'avance	1.099.00
	<u>\$ 15.698.69</u>

PASSIF

Comptes à payer	1,361.24
Salaires et Centre Paroissial	1.129.40
Dû au fonds des règlements d'emprunt en cours	1,049.52
Taxe d'avance	2.84
	<u>3.543.00</u>

SURPLUS

Solde le 31 décembre 1979	1.146.78
Télécommunication 1979	1.126.00
Subvention chemins d'hiver 1979	10.134.08
Ajustement de taxes	8.80
Excédent des dépenses 1980	3 (<u>259.97</u>)
SOLDE LE 31 DECEMBRE 1980	<u>12.155.69</u>

\$ 15.698.69

Cartes d'affaires

marielle DENTUROLOGISTE
claveau VAL-BRILLANT
742-3268

CHARLES ST-AMAND
Fer Ornemental
 VAL-BRILLANT 742-3225

Jules inc. CONTRACTEUR
Fournier GENERAL
VAL-BRILLANT 742-3227

CLAUDE MALENFANT
Snap-on
R.R.2 VAL-BRILLANT
742-3517 742-3541

les gourmets

Tarte au sirop d'érable

- 1 tasse de sirop d'érable
- $\frac{1}{2}$ tasse d'eau bouillante
- 3 c. à table de fécule de maïs
- 3 c. à table d'eau froide
- 1 c. à table de beurre

pâte à tarte

amande au goût

Bouillir le sirop d'érable et l'eau cinq minutes. Mélanger la fécule de maïs et l'eau et ajouter au liquide bouillant. Ajouter le beurre, verser dans une croûte de tarte non cuite. Emietter sur le dessus des amandes hachées. Faire cuire à 400°F. à peu près 30 à 40 minutes.

Françoise Auclair

Biscuits au sirop d'érable

- 1 tasse de beurre
- 1 tasse de sucre brun
- 2 oeufs bien battus
- 6 c. à table de sirop d'érable
- 1 c. à thé de vanille
- 3 à 4 tasses de farine à pâtisserie
- 2 c. à thé de poudre à pâte
- $\frac{1}{2}$ c. à thé de sel.

Défaire le beurre en crème, ajouter le sucre brun les oeufs bien battus le sirop d'érable et la vanille. Mesurer deux tasses de farine, et tamiser avec la poudre à pâte et le sel. Ajouter à la première préparation. Mettre au froid. Etendre très mince et faire cuire sur une tôle graissée dans un four modéré (350°F.) 6 à 8 minutes. (5 douzaines de biscuits).

AVIS

Le Dr Yves Clouâtre de Sayabec désire aviser sa clientèle et la population de Val-Brillant que son bureau se tiendra désormais à 30 rue St-Pierre Est. Val-Brillant (ancien local du Dr Bélanger) à compter du 4 mai.

Heures de bureau

Jour: Lundi au vendredi de 13:30 hre à 17:00 hre

Rendez-vous seulement (vous pouvez appeler à compter du 29 Avril).

Soir: Mardi et vendredi de 19:00 hre à 21:00 hre

Sans rendez-vous

Visites à domicile à partir d'appels effectués au bureau

TEL: 742-3710

CANTINE LA PAYSANNE

Val-brillant

OUVERTURE: 17 AVRIL

Spécialité Sous-Marin

Tel: 742-3422



LE MANOIR RIOUX

Une véritable maison de campagne, un décor enchanteur. Voilà l'endroit idéal pour vos parents en visite, vos vacances en famille, les retrouvailles ou sessions d'études. Service de literie, nécessaire de cuisine, douches, pour 15 personnes. Réservez immédiatement

POUR WEEK-END OU A LA SEMAINE

742-3539

OBJETS A

LOCAL A

TA

\$1.00 Petit

\$2.00 Remède

S'adresser à:

Mme FRANCO

742

Spéciaux
du jeudi au
inclusif

EPICIER

GE

VOTRE
RENDE
QUOT

MARCHÉ LI

Bière

742

5, rue St
Val-Brilla

meli-melo

PETITES NOUVELLES, PETITES ANNONCES.....

Nouvelles:

Décès: A Amqui est décédée le 19 mars 81 Emilia-Yvonne D'Amours 75 ans et 4 mois, épouse de M. Auguste Michaud. Elle était la mère de Messieurs Donia et Jules Michaud, et la soeur de Mm Joseph-Jean Bélanger et de Messieurs Jean-Baptiste et Armand D'Amours de notre paroisse.

-Le 27 mars 81 est dévédé M. Camille Santerre 73 ans 8 mois, époux de feu Thérèse Bélanger. Il était le père de M. Régis Santerre et le frère de M. Raymond Santerre.

-A Dubreuilville Ontario est décédée le 31 mars 81 Huguette Boudreau autrefois de Lac-Humqui, elle était la soeur de Mme Yolande Perron de notre paroisse.

Nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

Naissances:

-Christophe-Jonathan né le 9 février 81 fils de M et Mme Marc-André Gagné (Estelle Salter). Parrain et marraine 1 et Mme Jean-Guy Tremblay (Marie-Paule Salter) de Lac-au-Saumon, oncle et tante de l'enfant.

Ses parrain et marraine seront M Jean-Marie D'Amours oncle de l'enfant et Félicitations aux heureux parents.

Annonces:

A vendre: Vente de tissu de recouvrement à l'Atelier la Releve, débutant après Pâques pour se poursuivre jusqu'à épuisement du stock. Très bon prix.

COMITE D'ECOLE

On demande aux parents d'aider leurs enfants et à toutes autres personnes intéressées, à trouver un nom significatif à notre école. Déposez votre participation dans une boîte à cette fin au bureau du directeur à l'école.

Marielle Lavoie, présidente.

FRANCOISE TURCOTTE

SALON FRANCINE

**coiffures modes
traitements capillaires**

Mme Francine Santerre, prop.
9 ST-RAPHAEL, VAL-BRILLANT

A VOTRE SERVICE: 742-3740
mardi-jeudi 9 à 18h
mer-vend. 9 à 21h
samedi 7 à 15h

**RENOVATION
IDEAL ENR.**

**SPÉCIALISTES
DU
RÉVÊTEMENT
EXTÉRIEUR**

**FRANCIS
RIOUX**

St-Alexandre des Lacs

Représentant:

778-3248

RÉVÊTEMENT:
ACIER GARANTI 10 ANS
ALUMINIUM GARANTI 20 ANS
VINYLE GARANTI 40 ANS

**DISTRIBUTEUR EXCLUSIF
VINYLE MASTIC**

histoire

LES CARON A VAL-BRILLANT

Six familles sont à l'origine de leur venue dans la paroisse. Selon l'ordre chronologique, leur arrivée s'établit comme suit: Fabien et son fils Cyprien, en 1885; Auguste et probablement son frère Eugène, en 1896; aussi en 1896, sinon avant Joseph. Était-il le frère des deux précédents? Je l'ignore. Ce qui est certain, il venait de Fall-River, Mass. Après lui, Wilfrid, en 1905, puis Zénon, en 1915. Tous, semble-t-il, étaient originaires de Saint Simon. Toutefois Auguste, Eugène et Wilfrid ont demeuré à Saint Mathieu avant leur venue à Val-Brillant. Quant au lieu de provenance de Joseph, je l'ai trouvé dans l'acte d'achat d'une propriété qui remonte au 2 juin 1906.

Fabien, Cyprien et Wilfrid étaient établis sur des terres; donc étaient cultivateurs. Auguste était menuisier, Joseph et Eugène, des journaliers, Zénon, ferblantier et couvreur. Avant lui, vers 1900, Emile Caron a aussi pratiqué le métier de ferblantier quelques années, puis a quitté la paroisse.

Fabien avait épousé en premières noces Geneviève Lamarre, en secondes noces Emélie Castonguay; Cyprien, son fils, Amanda Pelletier à Val-Brillant, le 18 août 1887; leur fils Alfred, Marie-Louise Rioux, fille d'Alphonse; Auguste, Marie Lebel, le 8 mars 1886 à Trois-Pistoles, puis Madame Elzéar Moyen en secondes noces à Trois-Pistoles; Eugène, Cécile Lizotte, veuve d'Alphonse Canuel à Val-Brillant; Wilfrid, Palmyre Plourde à Saint Mathieu le 24 janvier 1888; Joseph, Eléonore Gagnon; Zénon, Alice Bélanger à Saint Simon le 9 novembre 1915.

Fabien est décédé	à Val-Brillant, le 21 mai 1913 à 87 ans 6 mois;
Geneviève Lamarre	à Saint-Fabien, le...;
Emélie Castonguay	à Val-Brillant, le 26 janvier 1903 à 81 ans;
Auguste Caron	à Trois-Pistoles, le ...;
Marie Lebel	à Val-Brillant, le 5 septembre 1913, à 49 ans;
Dame Elzéar Moyen	à Trois-Pistoles, le...;
Eugène Caron	à Val-Brillant, le 16 avril 1933, à 64 ans;
Wilfrid Caron	à Val-Brillant, le 27 novembre 1952 à 86 ans et 2 mois;
Palmyre Plourde	à Val-Brillant, le 26 avril 1931, à 65 ans et 5 mois;
Joseph et Eléonore Gagnon	à ...
Zénon Caron	au Sanatorium de Mont-Joli le 21 août 1971 et inhumé à Val-Brillant.

En janvier 1885, Fabien Caron s'est fait concéder par l'agent des terres de la Seigneurie du Lac Matapédia le lot 29 du premier rang ouest de la Seigneurie. Ce lot était borné comme suit: d'un côté par le Lac Matapédia, à l'autre extrémité par le 2^e rang, à l'est par la terre de Thomas Pelletier, le père de Pierre, à l'ouest par celle d'Elie Lavoie, fils d'Ignace.

Le 8 mars 1886, Fabien faisait devant le notaire Thomas Pelletier de Sainte Flavie acte de donation de son bien, bâties, roulant, animaux, mobilier compris, à son fils, Cyprien. Le 24 septembre 1913, quelques mois après la mort de son père, il vendait le tout à Louis Claveau pour \$3,000.00.

De 1888 à 1909, Cyprien a fait baptiser 13 enfants à Val-Brillant. Son fils, Alfred, un en 1912. Puis ce fut le départ de ces deux familles. Aucun descendant de Fabien ne survivait à Val-Brillant.

(suite dans le prochain numéro)

Jean-Baptiste Caron, prêtre.

gens de chez nous

M. Bélanger est né à St-Léon le Grand. En septembre 1907, la famille vient demeurer à Val-Brillant village, et lors de la crise financière en 1930, elle déménage à la colonie de Ste-Irène. Le 17 juillet 1935 M. Bélanger épouse Mlle Rose-Anna D'Amours, de Val-Brillant. Ils demeurent à Ste-Irène jusqu'au 17 octobre 1948, alors qu'ils reviennent à Val-Brillant pour s'établir sur le premier rang ouest sur la propriété appartenant aujourd'hui à M. Paul Aubut.

En octobre 1951, il occupe la charge de secrétaire-trésorier de la commission scolaire de la paroisse St-Pierre du Lac, dans le temps 10 écoles de rang étaient en opération avec 252 élèves d'inscrits au primaire. En janvier 1952, il occupe le secrétariat de la corporation municipale de la paroisse. Il est entendu qu'avec ces secrétariats et la culture de la ferme, travaux aux bâtiments, il a de l'aide de sa famille, qui selon lui, fait pas défaut.

En septembre 1965, leurs enfants étant soit au travail ou aux études en dehors, ils déménagèrent au village pour demeurer dans la maison de Mr. Jules Rinfret, qu'ils ont acheté en juillet de la même année. Aussi c'est en juillet 1965, que la commission scolaire du village et de la paroisse sont fusionnées, en la commission scolaire de Val-Brillant dont il occupe le secrétariat, Mr. Emmanuel Rioux ayant accepté le secrétariat de la Régionale de la Matapédia.

Ce poste de secrétaire, occupé par M. Bélanger pendant 26 ans a rendu de grands services à notre communauté parocissiale. Mme Bélanger a contribué grandement à encourager et seconder son mari dans sa tâche.

JOSEPH-JEAN ET ROSE-ANNE BELANGER



che. Celle-ci est toujours une femme très active, elle fait partie du cercle des fermières depuis le début, a été dans le conseil de l'âge d'or plusieurs années, donna aussi des cours en courtes-pointes. Elle fait aussi toutes sortes de beaux ouvrages qui servent à la décoration de sa maison.

Gens sympathiques et chaleureux qui affirment qui leur a été très agréable de collaborer par leur travail avec plusieurs personnes de notre paroisse, ce qui a été pour eux un enrichissement personnel.

Alberte et Nicole Beaulieu.



SERVI



FERNAND COTE
ÉPICERIE LICENCIÉE

BOUCHERIE

742-3281

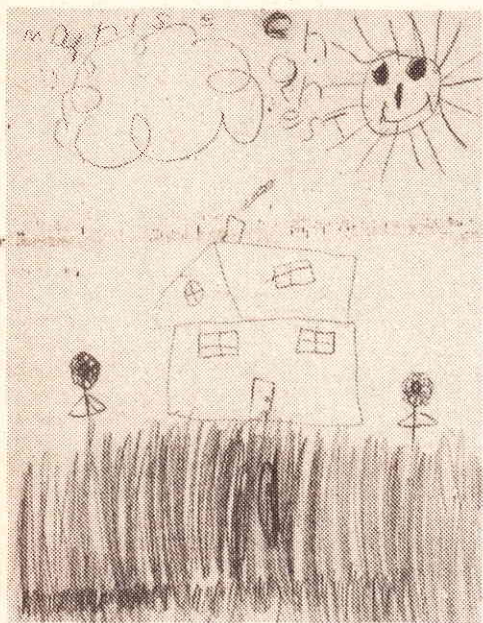
VAL-BRILLANT



Spécialités:
fondue chinoise

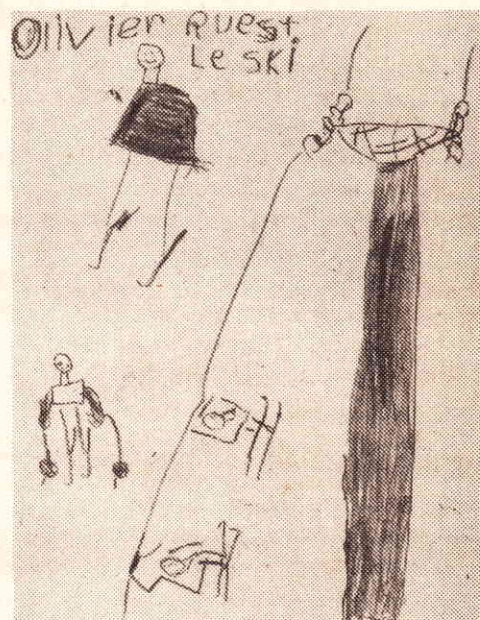
◆ **rosbeef du Roy**
◆ **steak du Roy**
◆ **POULETS BAR-B-Q**

Les Jeunes



Le 20 mars dernier devant la fenêtre toute ensoleillée de la maternelle de l'école.. Maryse: "Moi, je suis contente parce que le printemps va arriver à midi!"

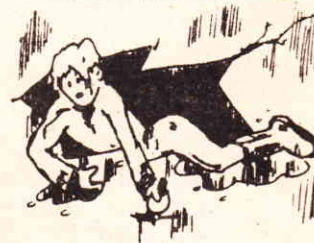
Olivier: "Moi j'suis pas content parce que la neige va tout fondre et on pourra plus faire de ski..."



Engager un bras sur la glace, le plus loin possible.



Venir piquer son couteau avec l'autre main, le plus près possible de la première.



En tirant sur le bras armé du couteau et en pesant sur le bras libre, sortir une jambe.

SÉCURITÉ

Avec l'arrivée du printemps, la glace, sur le lac, amincit journellement. Si tu ne veux pas être victime de cette situation tragique, tiens bon compte de son épaisseur avant de t'y aventurer... Au-dessous de six centimètres, elle menace de craquer! POUR S'EN SORTIR SEUL: Se servir de son couteau. Si l'on peut armer chacune de ses mains d'un instrument pointu, ce sera encore mieux!

GARE AU LAC! SOIS PRUDENT!

Bivouac no.23 1980



Ne pas se relever sur la glace, mais s'en aller en rampant sur le dos.

PENSÉE DU MOIS

Avez-vous remarqué que la manière la plus facile de garder un secret c'est de ne pas le connaître?

Dépositaire



Hitachi
Toshiba
Rca
Sansui
Radio Shack
Disque & cassette

ADRIEN VIENS

39 BOUL. ST-BENOIT
AMQUI

Tél : 629-4414 -13

nous et...

LES PETITES CREANCES ... SUITE

Le jour fixé pour l'audience, les parties se présentent en cour. Le juge, en quelques mots, exposera la procédure à suivre. Celui-ci commence par interroger le requérant puisque c'est ce dernier qui prétend que l'autre partie lui doit quelque chose ou qu'elle lui a causé un dommage. Ensuite, il interrogera la partie adverse pour connaître sa version des faits. Une fois les prétentions des parties connues, le juge alors entendra les témoins de chaque partie. Il ne faut pas oublier que ce qui est important de raconter au juge, ce sont les faits, comme ils se sont produits car, en ce qui concerne les questions de droit; ces dernières relèvent du juge seul. Mentionnons également que le juge, avant d'interroger toute personne, que ce soit la partie ou un témoin, la fait assermenter par le greffier qui a aussi pour rôle de dresser le procès-verbal de l'audience.

Comme il a déjà été dit, c'est le requérant qui doit essayer de convaincre le juge du bien-fondé de sa demande: en termes juridiques, on dit que le fardeau de la preuve lui incombe. Mais le juge doit quand même entendre le défendeur qui peut renverser la preuve faite par une preuve plus sérieuse encore. Il existe 4 moyens de preuve: l'aveu, l'écrit, le témoignage et la présomption.

Quant au premier moyen, soit l'aveu, c'est évidemment le meilleur lorsqu'il est fait devant le juge. L'écrit aussi est un excellent moyen de preuve: cependant, cet écrit devra être produit (ex. un chèque, un bail...). Il y a ensuite les témoins qui peuvent venir raconter ce qu'ils ont vu et qui pourront témoigner sur un FAIT important (ex. M.X n'a pas fait son arrêt obligatoire, etc.). Enfin, comme dernier moyen de preuve, que l'on peut qualifier d'indirect, il existe la présomption: on peut définir ainsi: à partir d'un fait déjà prouvé, il en découlera un second ou une série d'autres faits qui en sera la conséquence logique. Prenons l'exemple suivant: M. X. prétend que M. Y a causé des dommages à sa voiture parce que ce dernier roulait à vive allure. M. X. fait témoigner le policier qui a dressé le croquis de l'accident et qui a relevé sur son rapport une trace de freinage de l'automobile de M. Y. sur une distance de 50 pieds. Dans cet exemple, le fait prouvé par le rapport du policier est la constatation de la trace de freinage et le fait PRESUME, (qui en découle logiquement), c'est que l'automobile roulait à une grande vitesse. (suite à la page 16).

GARAGE

Louis Savard

spécialités:

►DEBOSSAGE
►PEINTURE

742-3338

NOS GÉNÉREUX DONATEURS

M. et Mme Auguste Côté

M. Léonce Claveau

Merci!



Valenciel Inc.

Poste de
conditionnement

Semences
Pédigrées

742-3405



André D'Amour enr.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

SPÉCIALITÉ: CAUFFAGE ÉLECTRIQUE

11, RUE ST-MICHEL, VAL-BRILLANT

742-3259



LE LOISIR TOURISTIQUE

Le livre blanc sur le loisir insistait sur la nécessité, pour l'Etat, de reconnaître l'importance culturelle du tourisme et d'en faciliter l'accès à toutes les catégories de la population, y compris celles à faible revenus. Parmi les mesures privilégiées pour répondre à cette attente, le livre blanc mentionnait la création d'un Secrétariat des échanges socio-culturels qui, notamment, pourrait gérer et développer les programmes de voyages-échanges inter-régionaux et internationaux. Il indiquait également la nécessité, pour l'Etat de s'engager dans une politique de tourisme familial, en explorant entre autres la formule "Villages-Vacances-Familles".

Par ailleurs, il est certain que le Ministère continuera son action de soutien technique et financier aux organismes et aux établissements qui oeuvrent déjà dans le domaine Auberges de Jeunesse, Agricotours, Vacances-Familles, etc...

Le gouvernement s'engageait, dans "On a un

monde à recréer", à soutenir les projets qui facilitent le tourisme familial. Il mentionnait de plus son intérêt particulier pour la formule Villages-Vacances-Familles.

De nombreux intervenants publics et privés sont impliqués dans la mise en place d'un réseau Villages-Vacances-Familles. Le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, à titre de coordonnateur en matière de loisir touristique, procédera, au cours du printemps 1981, à une consultation auprès des divers intervenants en loisir et aussi des mouvements coopératifs et syndical. Le but de cette consultation est de dégager des orientations pour les actions à entreprendre à moyen terme.

Le Projet Villages-Vacances-Familles pourrait constituer, dans un avenir immédiat, un jalon important du développement du loisir touristique.

Puisque le Projet VVF s'adresse à la majorité de la population et que sa réalisation aura des répercussions sur les structures déjà en place (auberge de jeunesse, camps de vacances, parcs d'hébergements), il mérite une attention particulière de la part de tous les intervenants(es) intéressés(es).

LOUISE BERUBE
COMITE DES LOISIRS

VENEZ FAIRE UN TOUR

DECORATION INTERIEURE

- CUISINES LAMTECH
- ESCALIERS COLONIAL
- PLANCHERS BOIS-FRANCS
- ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN: SIRIO, CIDNEO, GUZZINI.
- MIRROIRS, CADRES, SCULPTURES.
- CERAMIQUES RAMCA ET AUTRES
- PEINTURE NATIONALE

CONSEILS ESTIMATIONS

PERMIS REGIE DES ENTREPRISES QUE.

DECORATION AMOURS INC.

742-3736

VAL-BRILLANT

JUSTE POUR VOIR



VAL - BRILLANT

les sports

LES TIGRES DE VAL-BRILLANT, CHAMPIONS DE LA LIGNE OLYMPIQUE DE LA VALLÉE.

Les tigres de Val-Brillant, sous l'habile direction d'André Truchon et Marcel Malenfant ont connu une saison exceptionnelle.

C'est après avoir terminé 2^{ème} au classement général à la fin des 30 parties de la saison régulière qu'ils ont entrepris les éliminatoires avec la ferme intention de remporter les séries.

S'opposant en demie-finale, dans une série 3 de 5, aux Cyclones du Lac-au-Saumon, ils n'en firent qu'une bouchée en les humiliant 3 parties à une.

Dans les séries finales 4 de 7, ce fut le tour des fougueux Dépanneur du Lac

de subir la défaite au compte de 4 parties à une. C'est ainsi que les tigres de Val-Brillant devenaient les premiers champions de la ligue Olympique de la Vallée.

Un bon esprit d'équipe et le travail assidu de tous les joueurs furent certainement les éléments clés du succès de l'équipe cette année. Il faut également souligner durant ces séries l'excellente performance de Sylvain Malenfant qui souleva "la foule" à plusieurs reprises ainsi que de Roger Malenfant qui a gardé les buts de façon remarquable. En plus du clan Malenfant, le clan Lamarre constitué de Gaston, Jacquelin, Chris-

tian et Jacques a contribué largement à décrocher les honneurs de ces séries finales.

La ligue Olympique de la Vallée en est à sa première année d'existence mais ses bases sont solides et cela on le doit en partie au joueur gérant de l'équipe des tigres et vice-président de la ligue, Claude Chicoine qui a accompli du bon travail tout au long de l'année.

La direction de l'équipe tient à remercier donateurs et spectateurs qui ont encouragé et supporté l'équipe pendant toute la saison.

André Bélanger

SOIREE ANNUELLE DU COMITE DES LOISIRS LE 8 MAI A L'ECOLE

Au programme:

- Jeux divers;
- Souque à la corde;
Compétition en trois catégories:
 - 1^o hommes 20 ans et plus
 - 2^o femmes 20 ans et plus
 - 3^o mixte 14 à 20 ans.
- Danses folkloriques;
- Compte rendu des activités du Comité des Loisirs;
- Goûter de vin et fromage;
- Entrée libre, prix de participation;
- Les 100 premières personnes arrivées recevront un macaron du festival des foins.

BIENVENUE A TOUS!!!

Hôtel Val-Brillant

L'ENDROIT POUR SE DETENDRE

- BAR SALON
- TABLE DE BILLARD
- CHAMBRE ET REPAS COMPLET

Air climatisé 742-8304 742-3264

SALUT
LES
FILLES

GARAGE Jacques Levesque

— TUNE UP —
— TRANSMISSION —
AUTOMATIQUE

ROUTE NATIONALE
VAL-BRILLANT
742-3785

LES PETITES CRÉANCES...SUITE

Une fois au courant des faits mis en preuve le juge rendra jugement selon les règles de droit qui s'y rapportent. S'il existe des points qu'il veut éclaircir, alors il prendra la cause en délibéré c'est-à-dire qu'il remettra sa décision à plus tard puisqu'il désire s'accorder un temps de réflexion. Le greffier fait prévenir aux parties la copie du jugement par courrier recommandé ou certifié. Ce jugement est définitif et sans appel.

Notons que si la partie poursuivie ne se présente pas à la cour le jour dit jugement par défaut sera rendu contre elle. D'un autre côté, si la partie poursuivie à une bonne raison à faire valoir au juge pour expliquer son absence (absence du Québec, fraude...) il peut demander à être entendu dans un délai strict de 10 jours de la connaissance du jugement et si le juge accueille la cette demande, il ordonnera une nouvelle audition de la cause.

La partie qui est condamnée à 10 jours du prononcé du jugement, lorsqu'il l'a été à la cour, ou de la réception du jugement par poste recommandée (ou certifiée) pour s'y conformer. Ce délai, sur permission du juge, pourra être extensionné. Elle doit aussi payer les frais de \$5.00. Si la créance est de \$100.00 ou moins et de \$10.00. Si elle excède ce montant (jusqu'à \$50.00). En cas de défaut d'excution, le réclamant pourra faire saisir les biens du débiteur.

Comme on peut le constater, cette loi du recouvrement des petites créances permet de réclamer de petites sommes à peu de frais et sans formalisme excessif. Mais il est quand même important de réaliser qu'une réclamation, ou une défense, se doit d'être bien préparée puisqu'il s'agit de droits ou d'obligations qui seront sanctionnés par la cour.

Anne DeBily



la
caisse populaire
de
val-brillant

9

ST-PIERRE OUEST

VAL-BRILLANT

742-3271